COMPTE - RENDU DE LA REUNION

Les limites de ma propriété : du cadastre aux nouvelles applications (géolocalisation, archives…)

Cette réunion de vulgarisation s'est déroulée à la mairie de Raddon et Chapendu, ou demeure l'antenne de Haute-Saône du CNPF Bourgogne Franche-Comté. La première partie a eu lieu en salle sous forme d'un exposé permettant d'aborder de nombreux thèmes concernant l'origine des plans de masse de culture, du cadastre et de la contribution foncière.

A l'aide d'une projection, les participants ont pu découvrir :

- Les missions du CNPF de BFC,
- La matrice et le plan cadastral,
- Les biens non délimité
- Le revenu foncier cadastral,
- Le titre de propriété, le plan de bornage et d'arpentage,
- L'ordre des géomètres experts,
- Les sites internet cadastre.gouv.fr, archives.haute-saone.fr, géofoncier.fr, géoportail.gouv.fr, iphigénie.ie et geoservices.ign.fr/alea

La seconde partie de l'exposé s'est déroulé sur le terrain ou l'ensemble des participants a pu participer à plusieurs exercices :

- Utilisation de différents outils de mesures (boussole, décamètre, clisimètre),
- recherche de limites parcellaires à l'aide de l'application Géoportail.gouv.fr,
- Délimitation d'une parcelle à partir d'un plan de bornage,
- Recherche de borne à partir d'éléments physiques indiscutables (borne, talus, route… sur le terrain,

Cet instant de vulgarisation avait également pour objectif de faire comprendre aux propriétaires que la matrice et le plan cadastral constituent un document administratif et une présomption de propriété, que la localisation à l'aide d'outil numérique reste imprécise et aléatoire et qu'une recherche de limite demande préalablement au travail de terrain, une préparation à la maison en récoltant le plus grand nombre d'informations possible sur différents sites pour déterminer des points de référence.

La réunion, animée par Franck CARRY, conseiller forestier au CRPF Bourgogne – Franche-Comté, s'est déroulée le 02 juillet 2025 sur les communes de Raddon et Chapendu et de la Proiselière et Langle (Haute-Saône) en présence de 15 participants.

Centre National de la Propriété Forestière | Bourgogne-Franche-Comté
18 boulevard Eugène Spuller – 21000 DIJON
+33 (0)3 80 53 10 00
bfc@cnpf.fr – bourgognefranchecomte.cnpf.fr
Établissement public national régi par les articles L321-1 et suivants du Code Forestier - SIRET 180 092 355 00197 – APE 84.13Z - TVA Intracommunautaire FR 75180092355